

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOIRET



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 3
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

29 novembre 2023

Aujourd'hui, lundi 4 décembre 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MICHAUT, M. NICOLAUD, Mme NICOLAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, Mme GADOIS, M. MARSEILLE, Mme MELINE, M. PINTO, M. PREVOT, Mme SOREAU.

Ont donné pouvoir : M. DELPLANQUE à M. GIRBE, M. MARSEILLE à M. VASSELON, Mme SOREAU à M. TOUSSAINT.

Secrétaire de séance : Mme DURAND.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES À LA LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune de Saint-Cyr-en-Val possède plusieurs salles qu'elle met à disposition des associations municipales, des particuliers et d'autres organismes extérieurs dont il convient de réviser la tarification de manière régulière et différenciée pour chacune de ces salles, tenant compte de l'évolution des prix de l'énergie et des fluides permettant à ces salles d'accueillir tout type de manifestation.

A cette occasion, il est également proposé d'ajuster une tarification dédiée aux expositions, afin de faciliter l'organisation d'événements culturels sur le territoire saint-cyrien.

D'autre part, il est également proposé de renforcer les mesures permettant de prévenir et au besoin de régler tout risque de dégradation ou d'usages irrespectueux des lieux. Ainsi, le chèque de caution permettra de garantir les bâtiments en cas de dégradations matérielles cependant que le chèque de ménage permettra d'assurer la remise en état de propreté des lieux suffisants, à l'issue de l'état des lieux de sortie.

Ainsi les tarifs proposés sont les suivants :

1- Château de Morchène

Chèque de caution : 1 500 €

Chèque de garantie MÉNAGE : 800 €

Tarifs applicables aux demandeurs domiciliés sur la commune de Saint-Cyr-en-Val à compter du 1 ^{er} janvier 2024							
Capacité d'accueil	Tranche de 9h à 7h	Forfait 2 jours de 9h à 7h	Forfait 3 jours (1 ^{er} jour – 16 h – 3 ^{ème} jour 11h)	Tranche de 8 h à 22 h		Exposition (4 jours) du jeudi 10 h au lundi 10 h	Exposition (semaine) Du lundi 10 h au lundi 10 h
				Vin d'honneur			
Grand salon + salon rose	85	675 €	825 €	975 €	250 €		
Le Château (RDC)	150	750 €	975 €	1 200 €	375 €	300 €	500 €

Tarifs applicables aux demandeurs non domiciliés sur la commune de Saint-Cyr-en-Val à compter du 1 ^{er} janvier 2024							
Capacité d'accueil	Tranche de 9h à 7h	Forfait 2 jours de 9h à 7h	Forfait 3 jours (1 ^{er} jour – 16 h – 3 ^{ème} jour 11h)	Tranche de 8 h à 22 h		Exposition (4 jours) du jeudi 10 h au lundi 10 h	Exposition (semaine) Du lundi 10 h au lundi 10 h
				Vin d'honneur			
Grand salon + salon rose	85	1 020 €	1 170 €	1 500 €	500 €		
Le Château (RDC)	150	1 125 €	1 500 €	1 830 €	750 €	450 €	650 €

2- Salle des fêtes

Chèque de caution : 1 500 €

Chèque de garantie MÉNAGE : 800 €

Tarifs applicables aux demandeurs domiciliés sur la commune de Saint-Cyr-en-Val à compter du 1 ^{er} janvier 2024		
	1 journée (8 h à 8 h)	Forfait 3 jours (du 1 ^{er} jour à 17 h au 3 ^{ème} jour à 11 h)
Tarif applicable aux particuliers	525 €	645 €
Tarif applicable aux associations communales	180 €	300 €
Tarif applicable au réveillon de Noël et jour de l'An	1 000 €	1 600 €

Tarifs applicables aux demandeurs non domiciliés sur la commune de Saint-Cyr-en-Val à compter du 1 ^{er} janvier 2024		
	1 journée (8 h à 8 h)	Forfait 3 jours (du 1 ^{er} jour à 17 h au 3 ^{ème} jour à 11 h)
Tarif applicable aux particuliers	1 050 €	1 500 €

Tarif applicable aux associations communales	375 €	
Tarif applicable au réveillon de Noël et jour de l'An	1 600 €	2 500 €

3- Salles de réunion

Chèque de caution : 1 500 €

Chèque de garantie MÉNAGE : 50 € (applicable au Foyer du Gymnase et Club House)

Tarifs applicables aux demandeurs non domiciliés sur la commune de Saint-Cyr-en-Val à compter du 1 ^{er} janvier 2024			
	De 09h00 à 12h00	De 14h00 à 17h00	Entre 08h00 et 22h00
Salle du Conseil municipal	100 €	100 €	
Salle des commissions	100 €	100 €	
Club house			50 €
Foyer du gymnase			100 €
Salle de réunion de la Jonchère			100 €

VISAS

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 et L.2144-3 ;

Vu les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2125-1 ;

Vu l'avis de la Commission « Patrimoine bâti, Espaces Publics et Fleurissement » du 20 novembre 2023.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'ABROGER** la délibération n°18-22 du 07 février 2022 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- D'APPROUVER** la nouvelle tarification des salles comme exposé ci-dessus délibération à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- DE PRÉCISER** que les associations à but non lucratif domiciliées sur la commune bénéficient de la gratuité de la location des salles de réunions en tant que l'objet des réservations concoure à la satisfaction de l'intérêt communal.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>*